



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-062

Location et maintenance de photocopieurs neufs Avenant n° 2

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 140-22 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VU la décision municipale n° 013-019 en date du 28 février 2019, portant attribution du marché de location et de maintenance de photocopieurs neufs à la société SAS OMR Impression (SIRET n° 389 212 648 00023),

VU la notification du marché à la société OMR impression en date du 28 mars 2019, avec un début d'exécution au 1^{er} mai 2019,

VU l'avenant de transfert de la société SAS OMR impression vers la société Konica Minolta Business Solutions Centre Loire (SIRET n° 563 720 374 00849), domiciliée 2, avenue de la Prospective – CS 30126 – 18021 BOURGES,

VU la décision municipale n° 048-021 en date du 24 août 2021, autorisant la signature d'un contrat de location-maintenance pour un photocopieur avec la société Konica Minolta Business Solutions Centre Loire (SIRET n° 563 720 374 00849), suite au déplacement, au sein du groupe scolaire Sévigné, entre la maternelle et l'élémentaire,

VU le projet d'avenant n°2 annexé à la présente décision,

CONSIDÉRANT l'état général du parc de photocopieurs en place dans le cadre du marché en cours,

CONSIDÉRANT la démarche éco-responsable de la collectivité en faveur de l'optimisation des équipements dans une logique générale de préservation de la ressource,

CONSIDÉRANT l'acceptation du titulaire du marché de prolonger le marché en cours, compte-tenu du bon état des photocopieurs et de la disponibilité des pièces pour assurer la maintenance,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation du copieur déplacé, suite au nouveau contrat ayant pris effet au 1^{er} juin 2021,

DÉCIDE

Article 1 : d'établir l'avenant n° 2 avec la société Konica Minolta Business Solutions Centre Loire (SIRET n° 563 720 374 00849), domiciliée 2, avenue de la Prospective – CS 30126 – 18021 BOURGES au marché de location et maintenance de photocopieurs neufs, en vue :

- de retirer du périmètre du marché, le copieur initialement implanté à l'école maternelle Sévigné,
- de prolonger de deux années le marché initial, soit jusqu'au 30 avril 2026
- d'ajuster à la baisse le montant des loyers trimestriels comme suit :

Matériel	Modèle	Référence	LOYER TRIMESTRIEL (en € HT)		Variation
			initial	avenant n° 2	
Secrétariat Maire	BH368e copieur N/B 36 PPM	597341 / AA6V021002143	195,20 €	156,16 €	-20,0%
Finances	BH368e copieur N/B 36 PPM	597340 / AA6V021002044	195,20 €	156,16 €	-20,0%
Local repro 1er étage	C308 copieur couleur 30 PPM	597338 / A7PY027033416	175,10 €	140,08 €	-20,0%
Etat-civil	BH287 copieur N/B 28 PPM	597344 / A7AH027004862	99,30 €	79,44 €	-20,0%
GS Albert Camus	BH368e copieur N/B 36 PPM	597342 / AA6V021002145	121,00 €	96,80 €	-20,0%
DSP - RDC	BHC308 copieur couleur 30 PPM	597339 / A7PY027033449	157,80 €	126,24 €	-20,0%
Ateliers municipaux	BHC227 copieur couleur 22 PPM	597472 / A798027521418	77,00 €	61,60 €	-20,0%
Ecole maternelle Sévigné	BH368e copieur N/B 36 PPM	597342 / AA6V021002145	121,00 €	- €	-100,0%
			1 141,60 €	816,48 €	-28,5%

Article 2 : Les autres termes du marché restent inchangés, notamment sur les coûts copies

Article 3 : Monsieur le Maire, la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 12 avril 2024
Le Maire,
Rémy ORHON



Acte notifié ou publié le : **12 AVR. 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
EXE10
AVENANT N° 2
LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS NEUFS

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville d'Ancenis-Saint-Géréon

Place du Maréchal Foch

CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex

Tél 02 40 83 87 00

Courriel mairie@ancenis-saint-geron.fr

Site internet <http://www.ancenis-saint-geron.fr/>

N° SIRET 200 083 228 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS CENTRE LOIRE AGENCE OUEST

2, Avenue de la Prospective

CS 30126

18 021 BOURGES

N° SIRET : 563 720 374 00849

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

Location et maintenance de photocopieurs neufs

Date de la notification du marché public : 28/03/2019

Délai d'exécution du marché public : 5 années à compter de la mise en œuvre du matériel, soit depuis le 1^{er} mai 2019

Montant initial du marché public : 22 832 € HT pour la location des photocopieurs, montant auquel s'ajoutent les coûts copies

Montant du marché public après prise en compte de l'avenant n° 2 :

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant concerne :

- La régularisation d'un changement opéré en 2021 : prise en compte du déplacement du photocopieur de l'école maternelle Sévigné, ayant donné lieu à un nouveau contrat avec la même société, avec une prise d'effet au 1^{er} Juin 2021,
- Les autres photocopieurs pour la prolongation de délai, objet du marché en cours.

CONSIDÉRANT la signature d'un nouveau contrat avec la société Minolta Business Solutions Centre Loire Agence Ouest, suite au déplacement du copieur de la maternelle Sévigné vers l'élémentaire du même groupe scolaire, CONSIDÉRANT l'absence d'avenant pour modifier le périmètre du présent marché,

CONSIDÉRANT l'état général du parc de photocopieurs en place dans le cadre du marché en cours,

CONSIDÉRANT la démarche éco-responsable de la collectivité en faveur de l'optimisation des équipements dans une logique

générale de préservation de la ressource,

CONSIDÉRANT l'acceptation du titulaire du marché de prolonger le marché en cours, compte-tenu du bon état des photocopieurs et de la disponibilité des pièces pour assurer la maintenance,

L'avenant a pour objet :

- Le retrait du copieur initialement implanté à l'école maternelle Sévigné,
- La prolongation de la durée d'exécution du marché de 2 années, soit jusqu'au 30 avril 2026,
- L'ajustement à la baisse du loyer trimestriel de chacun des copieurs de 20 % à compter de la prolongation comme détaillé ci-dessous :

Matériel	Modèle	Référence	LOYER TRIMESTRIEL (en € HT)		Ventilation
			Initial	avenant n° 2	
Secrétariat Maire	BH368e copieur N/B 36 PPM	597341 / AA6V021002143	195,20 €	156,16 €	-20,0%
Finances	BH368e copieur N/B 36 PPM	597340 / AA6V021002044	195,20 €	156,16 €	-20,0%
Local repro 1 ^{er} étage	C308 copieur couleur 30 PPM	597338 / A7P027093416	175,10 €	140,08 €	-20,0%
Etat-civil	BH287 copieur N/B 28 PPM	597344 / A7A1027004862	99,30 €	79,44 €	-20,0%
GS Albert Camus	BH368e copieur N/B 36 PPM	597342 / AA6V021002145	121,00 €	96,80 €	-20,0%
DSP - RDC	BHC308 copieur couleur 30 PPM	597339 / A7P027093449	157,80 €	126,24 €	-20,0%
Ateliers municipaux	BHC227 copieur couleur 22 PPM	597472 / A798027521418	77,00 €	61,60 €	-20,0%
Ecole maternelle Sévigné	BH368e copieur N/B 36 PPM	597342 / AA6V021002145	121,00 €	- €	-100,0%
			1 141,60 €	816,48 €	-28,5%

Les conditions initiales de la maintenance demeurent inchangées, ainsi que les autres clauses du contrat.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Prolongation de deux années : 6 531.84 €
- Régularisation retrait copieur : - 1 411.67 €

Nouveau montant du marché public : 30 775.50 € HT pour la location des photocopieurs, montant auquel s'ajoutent les coûts copies

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Ancenis-Saint-Géréon, le
Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)